



Flin'infos

VILLE DE FLINES-LES-RÂCHES N° 60 FEVRIER 2018

BONNE ANNÉE

2018



Sommaire

3 > 7

RETOUR SUR LA CEREMONIE DES VOEUX

8 > 10

RÉTRO ACTU

11

LES FLINOIS QUI SE DISTINGUENT

12 > 13

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

14 > 15

L'AGENDA 21

16 > 17

DÉCOUVREZ UN NOUVEL ÉCO-JARDIN

18 > 20

URBANISME, CIVISME

21 > 23

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL, DROIT D'EXPRESSION

24

LE COIN DES ANNONCES

Permanences

M. Alain Bruneel, député :

34 rue Carnot à Sin-le-Noble - 03.27.08.37.40

CARSAT : 3960

Mission locale : 03.27.96.15.14

Assistants sociales :

Mme Wille (UTPAS) 03.59.73.31.00

CPAM : 03.20.05.65.60

Régimes miniers : 03.61.29.10.05 (CARMI)

03.21.79.48.48 (ANGDM)

Flines'Infos #60

Editeur : Mairie de Flines-Les-Râches, Place H. Martel
59148 Flines-Les-Râches. Tél : 03.27.91.62.76

Directeur de la publication : Annie Goupil, Maire.

Directeurs de la communication :

Dominique Prévost, adjoint et Jean-Marie Tricot,
conseiller municipal délégué.

Coordination : Catherine Rénier, Mélinda Borneman.

Photos : © D.Prévost

Conception et impression :

NOUVELLE IMPRIMERIE Orchies (Tél : 03.20.71.90.26)

EDITO

Rester fidèles à ses engagements, c'est placer la loyauté au cœur de son mode de gouvernance. La solidarité est le bien le plus précieux d'une majorité.

La solidarité, cela ne s'exprime pas uniquement lorsque c'est facile, c'est aussi la faire vivre quand ça l'est moins.

Je serai toujours prête à débattre mais je défendrai toujours notre devoir de loyauté et de solidarité.

Etre maire ce n'est pas uniquement couper des rubans lors des inaugurations, célébrer des mariages ou assister à des vins d'honneur ; ce n'est pas non plus se prévaloir d'un statut de notable, en tout cas ce n'est pas ma conception de la fonction.

Etre maire, c'est d'abord travailler, travailler en équipe pour sa commune, c'est écouter et entendre les doléances de chacune et chacun d'entre vous et tenter d'y trouver des solutions.

Etre maire, c'est ne pas compter son temps, au détriment souvent de sa vie familiale.

Etre maire, c'est aller à la chasse aux subventions et entretenir des relations privilégiées avec les services de l'Etat, c'est faire face à l'explosion continue des contraintes administratives et réglementaires imposées par l'Etat et pas toujours bien comprises par la population.

Etre maire, c'est, devant un fait subi, brutal et contraignant comme la promulgation art. 55 de la loi SRU qui nous oblige à rattraper notre retard en logements locatifs sociaux, en faire un outil de développement et d'amélioration de notre habitat.

Etre maire, c'est, comme je l'ai fait publiquement à maintes reprises, dénoncer devant députés, sénateurs et même un ministre, l'aberration d'une loi qui ne tient aucun compte des particularités de notre territoire.

Et il me plaît à penser que le récent décret exemptant les communes comme la nôtre de rattrapage de logements locatifs sociaux pour les 2 prochaines années, n'est pas étranger à notre prise de position publique.

Forte de ces convictions et des résultats de notre action que vous pouvez constater chaque jour, je vous présente mes vœux les plus chaleureux de bonne santé et de réussite dans vos projets.

Annie Goupil,
Maire

Cérémonie des vœux du 19 janvier 2018



Extraits du discours de Madame Annie Goupil, Maire

LES FINANCES

« Nos finances sont saines grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics ».

En 4 ans, nous avons investi à hauteur de 6 850 000 € dont 4 800 000 € sur nos fonds propres (soit 70 % de la dépense).

Et cette année nous allons investir pour près de 630 000 €, sans recours à l'emprunt et sans augmenter la pression fiscale des ménages, tout en continuant à développer nos services de cantine, garderie, centres aérés... sans augmenter le coût de ces mêmes services.

LES TRAVAUX

Ce qui va se concrétiser en 2018 :

- la rue du 2 septembre va être entièrement refaite,
- des travaux seront effectués dans la rue du Cattelet après la rénovation du réseau d'assainissement programmée par Noréade,
- des travaux liés à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite avec une mise en conformité de nos bâtiments communaux et de leurs accès,
- la construction de 2 blocs sanitaires aux normes handicap dans les écoles maternelle et primaire Brossolette pour un coût de 360 000 €,
- la reconstruction des vestiaires du foot dès l'obtention du permis de construire,
- l'entretien de nos bâtiments publics...

En ce qui concerne le projet de construction d'une salle polyvalente, ce dossier a fait l'objet d'une concertation avec les différents clubs sportifs, et nous en sommes maintenant à la recherche de subventions.

INVESTISSEMENTS

2014 + 2015 + 2016 + 2017 = 6.850.000 €

FONDS PROPRES

4.800.000 €

70%

9,6%
SUBVENTIONS
655.000 €

20,4%
EMPRUNT
1.400.000 €

INVESTISSEMENTS 2018 : 630.000 €
EMPRUNT : 0 €



En plus des travaux de rénovation, nous poursuivons le programme d'entretien des 54 km de trottoirs et des 27 km de routes que compte notre commune.



Rénovation et
entretien du réseau
d'éclairage



Après la mise aux normes du réseau d'eau potable, la chaussée et les trottoirs de la rue du 2 septembre seront entièrement rénovés.

Cérémonie des vœux du 19 janvier 2018

LE LOGEMENT

«Mais pourquoi construire autant de logements ? ».

L'Etat nous contraint à récupérer notre retard en logements sociaux, cependant nous manquons de logements locatifs ou en accession :

- pour offrir aux aînés un habitat mieux adapté à leur âge et à leurs besoins

- pour permettre aux jeunes et aux ménages de s'installer durablement, La crèche fait partie des moyens qui développent l'attractivité de Flines.

La requalification de notre presbytère.
Si une partie de ce bâtiment accueillait des logements, ils seraient privés et couplés à des cellules à vocation économique ou tertiaire, voire à des salles de réunion au rez de chaussée. Mais, pour l'instant, ce ne sont que des projets, l'étude de faisabilité ne faisant que commencer.

La réhabilitation du site du couvent.
Le choix du promoteur s'est fait dans le cadre du contrat de mixité sociale, par l'Etat, l'Etablissement Public Foncier, l'association régionale HLM, la CAD et la commune.



Dés 2019, 57 logements seront construits sur le site de l'ancien couvent.

Le presbytère, dans le périmètre de l'église St Michel.



Inauguration des locaux en décembre 2017



La nouvelle crèche des Mini-Pouss



LA SECURITE

Nous avons assuré la sécurité générale des bâtiments publics (vidéo surveillance) et celle de tous par la rénovation de l'éclairage public.

«Un lien direct entre les référents de quartier et les services de police »

2018 verra la signature du protocole participation citoyenne entre le Maire, le sous-prefet et le commissaire divisionnaire de police de Douai, en présence du Procureur de la République.



La video-surveillance, un investissement efficace



La visualisation de ce panneau est dissuasive.

Visite de contrôle des consignes de sécurité dans toutes les écoles



LE C.C.A.S.

«L'action solidaire».

Le CCAS, c'est la solidarité : une équipe qui apporte aux familles en détresse chaleur et réconfort, mais aussi des solutions, des aides, le soutien nécessaire qui redonne courage et espoir. Le CCAS a pour but de remotiver les familles avec une aide à l'insertion sociale, à l'emploi, à la formation, au logement...

En 2018, le CCAS met en place la bourse au permis de conduire, permettant aux jeunes d'obtenir le permis B. Un cyber centre sera inauguré prochainement, donnant accès à Internet pour ceux ne disposant pas chez eux de l'outil informatique. Le CCAS, c'est aussi des ateliers ayant pour but de rompre l'isolement, de créer des liens, des amitiés.

Le CCAS c'est enfin la brocante, le goûter des familles, le marché de Noël, le colis, les journées «Séniors à la Une»...



LA VIE ASSOCIATIVE

En 2018, la vie associative ne sera pas non plus en reste avec toutes les manifestations prévues dans les différents quartiers de notre commune grâce aux Amis du Cattelet, aux Amis de Montreuil, à l'Amicale Laïque, au Comité Interassociatif qui organisera les Andouillades les 21 et 22 avril, à l'Association des Artisans et Commerçants Flinois et à tout ce précieux réseau de bénévoles qui organisent les brocantes, les ducasses, les fêtes, les spectacles, bref, tout ce qui fait l'animation de notre commune quasiment chaque mois de l'année.

Les associations sportives jouent un rôle essentiel dans la vie et l'animation de notre commune avec l'organisation de rencontres avec d'autres clubs de communes voisines, voire plus éloignées... Et notre harmonie municipale qui participe grandement, elle aussi, à l'animation de notre commune, toujours présente aux cérémonies officielles en compagnie de nos sapeurs-pompiers...



Cérémonie des vœux du 19 janvier 2018





CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE



Un rassemblement a eu lieu le mercredi 6 décembre dans le cadre de la journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.



MUSIQUE MUNICIPALE

DES MUSICIENS AUSSI TALENTUEUX QUE FIDELES...



A l'occasion du concert de Sainte Cécile, cinq musiciens ont été mis à l'honneur. Ils ont reçu la médaille fédérale.

A la flûte : Maïwen Hoden, Eléonore Bourlet et Gabrielle Hoden.

Aux percussions : Dominique Dargelly et au saxophone baryton : Pierre Empis.

Le Coyotte Country Club s'est exporté aux Pays Bas lors d'une réunion internationale de country. C'est à Hertogenbosch que le groupe de danseurs a pu apprécier les différentes halles d'exposition et de danses. De magnifiques chevaux, des Indiens des voitures «belles américaines» en ont mis plein les yeux des Flinois durant cette journée.



NOS ASSOCIATIONS BOUGENT...





SOUTIEN À LA CRÈCHE LES MINI-POUSS



Rétro Actu



Après le marché de Noël du samedi 9 décembre qui a rencontré un grand succès, les bénévoles sont déjà prêts à vous accueillir sur leur prochain événement :

Le concert Années 80 aura lieu le samedi 3 mars Il rendra hommage à Johnny Hallyday

Accueil à la salle des fêtes à partir de 19h.
Bar et brasserie sur place.
Places assises à 15 euros. En vente dès maintenant aux Caves Delcroix ou à la crèche.

**Ouverture de l'école
« Les P'tits héros du Douaisis »**
L'association propose des stages d'apprentissage aux gestes qui peuvent sauver pour les enfants de 3 à 10 ans.



Le stage dure 6 semaines à raison de 2 heures le samedi de 14h30 à 16h30. A partir d'un déroulé pédagogique adapté, chaque enfant apprend à analyser une situation anormale, protéger, alerter et porter secours à une victime. Une attestation est délivrée en fin de session. Renseignements et inscriptions : douaisis@lespetitsheros.fr ou 06.89.40.66.85

FAIRE DU VÉLO, C'EST BIEN... ENSEMBLE, C'EST PLUS MALIN!



L'association Les Renards des Sables a tenu son assemblée générale le 9 décembre. Le club Cyclo-VTT compte une soixantaine d'adhérents. Il propose des entraînements chaque semaine (mardi et vendredi après-midi). Ses bénévoles encadrent les jeunes Flinois durant les activités périscolaires. Son président, Jean-Marc Delannoy, veut « promouvoir la discipline et gérer en favorisant la convivialité ».

Le 14 janvier l'Association Laïque Cyclo Marche VTT organisait la 16ème édition des randos de l'Epiphanie. Plus de 1400 participants, ont sillonné les routes de la Pevèle pour les cyclos, les chemins de notre commune pour les marcheurs et les terriils dont celui de Rieulay pour les VTT. Au retour, c'est Madame Annick Bigourd, adjointe aux sports, qui a remis les récompenses aux clubs les plus représentés.



Prochaine randonnée des Renards des sables le dimanche 18 février. Marche, VTT ou cyclo. Plus de renseignements sur www.lesrenardsdessables.fr ou au 06.84.85.02.36

Rétro Actus

ATELIER PARENTS - ENFANTS



Pour la première fois, le service jeunesse a organisé une matinée parents-enfants, le samedi 16 décembre au restaurant scolaire Pierre Brossolette. Neuf binômes parents - enfants ont participé aux activités proposées :



Fabrication de couronnes et de photophores



Préparation de sablés de Noël

Tous sont repartis ravis de ce temps d'échange...



DERNIER GOÛTER AVANT LES VACANCES

Quelques jours plus tard à l'accueil du mercredi, le père Noël est venu faire des photos avec les enfants et leur distribuer des friandises. C'est dans la bonne humeur que Patricia Vanneste, adjointe, l'équipe d'animation, les parents et les enfants ont partagé le goûter !



DISTRIBUTION DE COLIS AUX AINES

Mi-décembre, 850 colis ont été distribués aux Flinois de plus de 68 ans. Les bénévoles des Loisirs du Cattelet étaient mobilisés.



UN MOMENT FESTIF OÙ TOUTES LES GÉNÉRATIONS SE RETROUVENT...

Stands, spectacles et beaucoup de convivialité pour le marché de Noël organisé par le CCAS.



A LA VEILLE DES VACANCES...

Les élus se sont rendus au collège et dans chaque école de la ville pour remettre aux enfants, une coquille, une orange et des chocolats. Ils ont été remerciés par des chants.



Les Flinois qui se distinguent

Plusieurs jeunes Flinois ont participé aux Championnat de France d'équitation et se sont distingués :

Lucien Frévin a obtenu la médaille d'or dans la discipline du Horse Ball catégorie Club Poney Benjamin 4.



Ambre Delesalle a obtenu la médaille d'or en Voltige catégorie Club 2 équipe Minime.

FÉLICITATIONS !



Léa Deregnacourt a obtenu la médaille d'argent dans la discipline du Dressage catégorie Club 2 Cadet Excellence. Sa soeur, **Julie** s'est classée 10ème au championnat de France.



Quel que soit leur âge, les Flinois vivent pleinement leur passion, certains ont même décidé d'en faire leur métier

Pierre Empis pratique la musique depuis plus de 70 ans. Saxophoniste baryton, il a fait de sa passion un métier en devenant luthier pour instruments à vent. Très impliqué dans la vie associative, il a dirigé la musique municipale de 1981 à 1999. Il a créé l'école de musique, joue dans plusieurs harmonies et dirige la chorale des Choeurs joyeux.



Perrine Pinchon a reçu le premier prix au concours des meilleurs apprentis de France - section coiffure après avoir décroché la médaille d'or pour les sélections régionales. Cette jeune Flinoise de 18 ans exerce déjà au salon de coiffure « L'Atelier », boulevard des alliés où elle a préparé son CAP. Elle prépare actuellement un brevet professionnel et rêve du jour où elle pourra ouvrir son propre salon.

Les jeunes Flinois s'investissent dans la vie locale

Un conseil municipal constitué d'enfants scolarisés à Flines a vu le jour.

Le projet a été mené par la municipalité avec la participation des équipes enseignantes. Fin novembre, des élections ont été organisées dans chaque école.

Elles se sont déroulées comme des élections classiques. Les candidats se sont fait connaître, ils ont mené leur campagne avant d'être soumis au verdict des urnes.



Les premiers apprentissages de la démocratie



Le projet a été initié par Patricia Vanneste, adjointe déléguée à la jeunesse et mis en place avec le soutien du service Jeunesse et de Annick Bigourd, adjointe déléguée aux associations.



Cérémonie d'installation officielle des jeunes conseillers



Présentation à la population lors de la cérémonie des vœux.

Le Conseil Municipal des Enfants est un lieu de discussion, de réflexion, de proposition et d'action pour les jeunes Flinois.

Il est composé de 20 conseillers municipaux qui sont scolarisés en classe de CE2, CM1 ou de CM2.

Leur mission est de collecter les idées ou les souhaits de leurs camarades, de travailler sur des projets pour améliorer la vie des Flinois et de participer à la vie communale.



Le premier conseil s'est tenu le mardi 16 décembre 2017

Les jeunes conseillers travailleront au sein de différentes commissions :

- Vie scolaire et sport,
- Aménagement urbain et environnement,
- Animation locale, solidarité et intergénération.

Les élus du conseil municipal des enfants



Maiwen BUTSTRAEN

Ecole Pierre Brossolette - CM2



Paul DESCATOIRE



Lise DESTRUN

Ecole René Cassin - CM2



Jean PAGNIEZ



Léna VERDRON

Ecole Pierre Brossolette - CM1



Axel FENAERT



Lilas MARTIN

Ecole René Cassin - CE2



Gauthier BERTINCHAMPS



Liséa MAIRESSE

Ecole Pierre Brossolette - CM1



Arthur OLLIER



Manolie MARTIN

Ecole René Cassin - CM2



Arthur BERTINCHAMPS



Jeanne MANIEN

Ecole René Cassin - CM1



Corentin DEPRez



Lofa MERY BOULET

Ecole Saint Michel - CM1



Raphaél BROcART



Camille FAUVERGUE

Ecole René Cassin - CM2



Nathanaël FONTAINE



Laure VENDIESSÉ

Ecole Saint Michel - CM2



Lóny VASSE

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Poursuivre l'optimisation de
l'éclairage public

Rédiger un guide de bonne
conduite à l'usage des équipements
mis à
disposition des associations

Rédiger un guide de bonne
conduite à l'usage des
personnels assurant l'entretien
des bâtiments

Encourager la pratique
des déplacements en mode
doux (vélo, marche...)

Rester vigilant sur la
régulation du chauffage
et de l'éclairage
des bâtiments publics

Participer au défi
«Famille à énergie positive»
organisé par le SCOT



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Mettre en place une
ruche pédagogique

Poursuivre la politique
de gestion différenciée
des espaces communaux

Valoriser les ressources de la
commune comme la Mer de Flines,
les ruisseaux, les zones
humides ou boisées...



Développer des actions
en faveur du tri et
du recyclage des déchets

AGEN

L'agenda 21 est un plan
d'action décliné au niveau local
en fonction des territoires et
de ses habitants.

Voici ci-contre les propositions
émises par les Flinois lors de la
première réunion.

Nous comptons maintenant
sur vous pour donner vos
idées à ce sujet et les mettre
en pratique.

Une réunion publique sera
bientôt organisée, qui permet-
tra à chacun d'entre vous de
s'impliquer dans cette action.

COHÉSION SOCIALE ENTRE LES TERRITOIRES

Agir en faveur de la
jeunesse, des aînés et des
populations défavorisées

Elaborer un code
d'éco-responsabilité des
agents
communaux et des élus

Lutter contre les
incivilités



ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Favoriser l'accès à l'emploi, au logement, à la santé, aux loisirs et à la culture

Créer les conditions pour permettre des animations culturelles accessibles et de qualité

Relayer les offres d'emplois des partenaires institutionnels

Insérer systématiquement une clause d'insertion dans les appels d'offres

Mettre en place un ou des point(s) autogéré(s) de dépôt et prise de livres déjà lus et mis gracieusement à la disposition d'autres lecteurs

Favoriser la pratique du sport par toute la population et la développer chez les aînés

Introduire la protection de l'environnement dans la pratique sportive



Valoriser le travail associatif

ET SOLIDARITÉ ET LES GÉNÉRATIONS

Intégrer d'avantage d'actions du Parc naturel régional Scarpe-Escout



Faciliter l'accès aux services publics et aux commerces en transports en commun

Valoriser le travail des agriculteurs bio de la commune

Créer un verger pédagogique avec le Parc Naturel Scarpe Escout



Introduire des clauses Développement durable dans les marchés publics de la commune

Rédiger une charte de gestion des déchets avec et pour les associations organisant des vide-greniers, braderies ou brocantes

Créer une opération avec les Croqueurs de pommes (pressage de jus)

Faire vivre la charte de développement du commerce et de l'artisanat, notamment des actions Développement durable





Un nouvel éco-jardin à Flines

UNE FLINOISE INTÈGRE LE RÉSEAU DU
PARC NATUREL RÉGIONAL. PASSIONNÉE
D'OISEAUX ET DE PHOTOGRAPHIE, ELLE
VOUS PRÉSENTE SON ÉCO-JARDIN.

En décembre, nous vous présentions un premier éco-jardin. Espace qui fait partie d'un réseau de jardins individuels ou collectifs dont les propriétaires s'engagent à une gestion respectueuse de l'environnement.

Nous vous emmenons aujourd'hui au coeur d'un autre éco-jardin, lui aussi situé sur notre commune en espérant vous donner envie de vous lancer dans l'aventure.



Sur moins de 600 m², on y découvre :

- Un coin poulailler bordé de 2 acacias abritant un nichoir où un couple de mésanges bleues a élu domicile.

- Un coin potager où les fleurs côtoient les pieds de tomates et autres légumes. En automne, un paillage carton préserve et stimule la vie microbienne pour le jardinage de printemps.

- Un coin sauvage où les orties permettent de réaliser des purins pour le jardin et de très bonnes soupes.

- Depuis l'an dernier, quelques arbres fruitiers basses tiges et des groseilliers complètent cet éco-jardin.

Tout cela géré sans produit phytosanitaire.

Vous souhaitez apprendre à jardiner sans pesticides,
rejoignez le réseau des écos jardins
en contactant le PNR au 03.27.19.19.70
ou sur www.pnr-scarpe-escaut.fr
Devenez éco-jardinier du parc naturel





Les conseils des éco-jardiniers

Pendant la période hivernale,
plantez une haie dans votre jardin

Pourquoi ?

Planter une haie sert à délimiter votre propriété mais elle vous rendra aussi bien d'autres services : elle va vous fournir du bois de chauffe ou des fruits, vous protéger du vent, vous apporter de l'ombre... Vous contribuerez ainsi à embellir le paysage et à enrichir la biodiversité.

Votre haie attirera en effet oiseaux, insectes et petits mammifères que vous pourrez observer en famille et qui protégeront votre potager.



Quand ?

Le meilleur moment pour planter arbres et arbustes se situe pendant le repos de végétation de fin novembre / début décembre à début mars.

Si planter à la fin de l'automne laisse du temps aux arbres pour développer leurs racines, attendre la fin de l'hiver permet d'éviter les fortes gelées.

Planter local

Choisir des essences locales, c'est préserver le paysage environnant. C'est aussi vous donner les meilleures chances de réussir vos plantations en sélectionnant des plantes adaptées aux conditions de votre sol et du climat.

Pour choisir les essences locales, commandez vos arbres via « Plantons le décor » avant le vendredi 9 février. Catalogue disponible en mairie. Vous y trouverez aussi des arbres fruitiers et des graines potagères.



Retrouvez plus de conseils sur le site du parc :
www.pnr-scarpe-escaut.fr dans la boîte à outils « Publications du parc » et inscrivez-vous à la newsletter « les échos des jardins » :
t.lefort@pnr-scarpe-escaut.fr

« Le retour des vergers »

3 demi-journées en France et 2 en en Belgique sont programmées en février et mars 2018 pour vous apprendre à bien tailler vos arbres fruitiers. Est également prévue une journée complète sur les techniques faciles de greffage ! Organisées dans des vergers, ces formations sont gratuites et ouvertes aux habitants des communes du Parc naturel transfrontalier du Hainaut (Parc naturel régional Scarpe-Escaut + Parc naturel des Plaines de l'Escaut).

Renseignements auprès de Fabrice Desort au Parc naturel régional Scarpe-Escaut, 03.27.19.19.70. Programme détaillé et bon d'inscription téléchargeable sur www.pnr-scarpe-escaut.fr

Les astuces de nos éco-jardiniers

**C'EST
DE
SAISON !**

Si vous souhaitez attirer les oiseaux dans votre jardin ou même sur votre balcon, voici une recette toute simple qui leur permettra en plus de passer l'hiver sans crier famine...

Réalisez un bloc de graisse

Il vous faut :

- Une bouteille plastique
- Un fil de fer de 40cm environ
- Un bloc de graisse 100% végétale
- Un mélange de graines de type « oiseaux du ciel » et un supplément de tournesol
- Un cutter



- 1) Couper la bouteille à hauteur de 12 cm
- 2) Tordre le fil de fer et le placer dans la bouteille
- 3) Remplir à moitié de graines
- 4) Faire fondre la graisse.
- 5) Remplir la bouteille de graisse en mélangeant et en complétant de graines
- 6) Laisser refroidir
- 7) Retirer la bouteille à l'aide du cutter

...Vous obtenez un maxi bloc
qui ravira de nombreuses mésanges



Tous travaux doivent faire l'objet d'une déclaration,
Pour les permis de construire à partir de 150m², signature d'architecte obligatoire.

Au cours de l'année 2017,
le service Urbanisme a traité :
- 47 permis de construire
- 68 déclarations préalables
- 151 certificats d'urbanisme

Si vous avez besoin d'un conseil, le service urbanisme vous propose des permanences.
Lundi-mardi-mercredi-vendredi : le matin
Jeudi : l'après-midi

Attention :

Les numéros de CERFAS ont changé :

Permis de construire Cerfa 13406*06 – délai d'instruction : 2 mois sauf si pièces complémentaires demandées.



Déclaration préalable Cerfa 13703*06 – délai d'instruction : 1 mois sauf si pièces complémentaires demandées

Certificat d'urbanisme Cerfa 13410*04 – délai d'instruction pour un Cua : 1 mois / pour un Cub : 2 mois

ENTRETIEN DES COURS D'EAU



**C'est la règle,
tout comblement des fossés est interdit.**

En 2017, 13 km de fossés ont été entretenus dont :

6 km par la commune,
5 km en collaboration avec la CAD et 2 km avec le Syndicat de Saint Amand.

Ces travaux ont contribué à éviter les inondations qui auraient pu se produire en ces périodes de crues.



Nous terminons la révision de notre Plan Local d'Urbanisme. L'enquête publique devrait se dérouler courant avril. Vous aurez alors la possibilité de rencontrer le commissaire enquêteur pour présenter vos doléances.



Rappel :

Les élus ne peuvent décider seuls de l'aménagement de leur territoire, étant tributaires des directives, entre autres, de l'Etat, du SCOT, du PNR. Si ces directives ne sont pas respectées, le PLU n'est pas approuvé et toutes les demandes d'aménagement ou de permis de construire sont bloquées.



Quelques petits rappels (encore!) d'actes de civisme...

Les poubelles doivent être rentrées après le passage des camions de ramassage. En aucun cas elles ne doivent gêner la circulation des piétons et des poussettes sur les trottoirs qui sont du **domaine public**.



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année sur l'ensemble de la région des Hauts de France.

Il existe des solutions :

- le compostage individuel
- la collecte en déchetterie
- le paillage



Le stationnement de trop longue durée au même endroit peut entraîner une amende et la mise en fourrière de votre véhicule.

Respectez le code de la route et ne stationnez pas sur des arrêts de bus ou emplacements réservés.



ERRATUM - Flines'Infos n° 58 -

Ils ont collaboré à la réalisation du *plan des voyettes*, mais leur nom a échappé à la frappe de la liste des participants à ce travail.

Nous présentons nos sincères excuses à Pierre Lebreux, Daniel et Françoise Lefèbvre, à Alain et Micheline Marmousez.



Un spectaculaire accident de la route au croisement de la rue Dulieu et de la rue du Moulin...

C'était dans les années 1930 !
A l'époque, pas de panneau Stop, des pavés, et du crottin de cheval en prime ! Heureusement, les dégâts n'ont été que matériels...

Les règles du Code de la Route existaient déjà, et on se rend compte qu'en ne les respectant pas, ce genre d'accident pouvait arriver.

Ce qui arrive encore aujourd'hui, c'est l'imprudence de certains conducteurs : non-respect des vitesses imposées, téléphone au volant, taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 g/litre de sang, voire même conduite en ayant consommé des stupéfiants...

Avec un nombre d'habitants et de voitures toujours croissant, un accident est si vite arrivé !

Alors, pour le bien de chacun, soyez attentifs, respectueux des règles de conduite, sachez lever le pied...d'autant que de nouvelles mesures viennent d'être adoptées par le gouvernement !



Bonne route à tous !



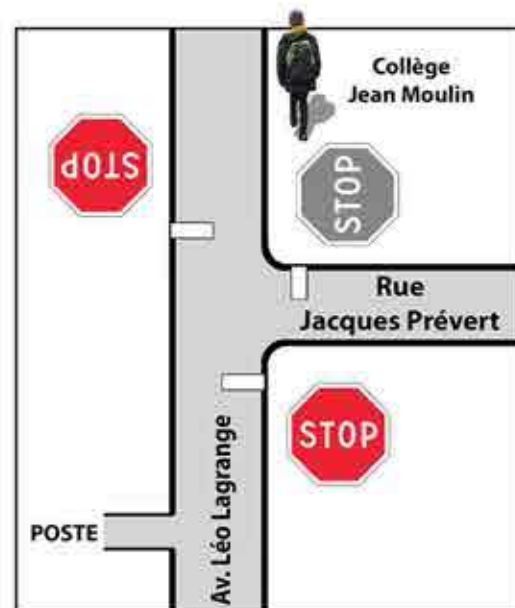
VILLE DE FLINES-LEZ-RÂCHES

Les riverains et les parents d'élèves, s'inquiètent de la vitesse excessive de nombreux automobilistes aux abords du collège Jean Moulin et des équipements sportifs.

Pour des raisons de sécurité évidentes et afin de forcer au ralentissement sur la voie publique, deux panneaux «STOP» seront installés à compter du 2 janvier 2018 en amont et en aval du croisement de la rue Jacques Prévert et de l'avenue Léo Lagrange.

Il appartiendra à chacun de les respecter.

Le Maire,
Annie Goupil



Article R415-6 du code de la route : À certaines intersections indiquées par une signalisation dite stop, tout conducteur doit marquer un temps d'arrêt à la limite de la chaussée abordée.

Il doit ensuite céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre ou les autres routes et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

Un flyer a été distribué aux collégiens et aux riverains pour avertir de la nouvelle signalisation aux abords du collège Jean Moulin. Nos enfants méritent bien ça !

LA SÉCURITÉ, ENCORE ET TOUJOURS...

De la même manière que vous ne laisseriez pas un inconnu entrer chez vous...



Sur Internet aussi soyez vigilant. L'Etat a mis en place une plateforme en ligne de prévention et de soutien à la sécurité numérique. Elle s'adresse aux particuliers comme aux entreprises. Vous y trouverez de nombreux conseils pour utiliser votre téléphone et votre ordinateur en toute sécurité.

CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
Assistance et prévention du risque numérique

Piratage informatique Virus

VICTIME D'ACTES MALVEILLANTS SUR INTERNET ?

Défiguration Rançongiciel

CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
VOUS ACCOMPAGNE

Diagnostic de votre situation
Conseils pratiques
Mise en relation avec des spécialistes proches de chez vous

Rendez-vous sur
www.cybermalveillance.gouv.fr

@cybervictimes

Conseil municipal

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1) Adoption du compte rendu de la réunion du 06.10.2017
Sans observation, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Finances communales

2.1. Décision Budgétaire Modificative n°2

Cette proposition de DBM n°2 reprend 1 adaptation mineure (1.200€) en dépenses de fonctionnement ainsi qu'une régularisation d'amortissements (opération d'ordre de section à section (16.300€)) et une dotation en dépenses d'investissement en capital emprunt (8.700€) et en travaux divers (10.000€). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2. Crédits d'investissements par anticipation au Budget Primitif 2018

Comme chaque année, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote des crédits de dépenses d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2018 pour 25.000€ en acquisition matériels et mobiliers et 25.000€ en travaux.

2.3. Subventions 2018 par anticipation

Le Conseil Municipal attribue comme ces dernières années des subventions par anticipation au Budget Primitif afin de permettre à certaines associations et clubs sportifs de fonctionner au 1er semestre 2018.

Musique Municipale : 11.000€ (le solde sera minoré des achats des matériels acquis éventuellement)

Crèche Mini Pous : 12.000€ .

Clubs sportifs, 50% de la subvention 2017 soit :

Basket club flinois 1.750€ ; Association locale cyclo marche VTT 250€ ; Karaté 250€ ; Olympique flinois 3.750€ ; Ping pong club flinois 1.045€ ; Renards des sables 250€ ; Tennis club flinois 627,50€ ; Tir à l'arc 205€.

2.4. Subventions exceptionnelles

Il est attribué, à l'unanimité, les subventions exceptionnelles suivantes :

Crèche Mini Pous : 13.000€ ; Amicale Laïque : 1.000€ ;

Secours Populaire : 100€ ; Téléthon : 100€ ; Oreille enchantée de Merlin : 100€, gratuité de la salle des fêtes et prêt de matériels pour une manifestation de soutien.

2.5. Avenant avec la CAF au Contrat Enfance Jeunesse (CEF)

La crèche Mini Pous avec sa nouvelle structure va porter sa capacité à 24 places (+5). La CAF nous propose donc d'affecter une subvention complémentaire de 13.000€ à celle initiale de 12.000€, ce qui permettrait d'obtenir des aides de leur part en retour, tout en respectant le montant plafond fixé par le Conseil Municipal de 25.000€.

Cette proposition d'avenant est adoptée à l'unanimité.

2.6. Appel d'offres entretien éclairage public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie deux fois en conclusion de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'entretien et la rénovation de l'éclairage public de la commune, choix qui retient l'entreprise Devred de Dechy.

2.7. Régime indemnitaire

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a modifié la mise en place du régime indemnitaire des agents des collectivités en instaurant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Ce nouveau régime indemnitaire a été créé dans le but de rationaliser le régime indemnitaire existant, se substituant à toutes autres primes et indemnités de même nature.

Ce régime est basé sur deux composants :

l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), le CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

L'IFSE tient compte de la nature des fonctions exercées, de la technicité, de l'expertise, de la maîtrise des compétences, de l'approfondissement des savoirs.

Le montant annuel attribué aux agents fera l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions, tous les 4 ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent ou en cas de changement de grade.

Le CIA est lié à l'engagement professionnel, à la manière de servir. Le versement de ce complément indemnitaire est facultatif, et le montant alloué n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

L'ensemble de ce régime indemnitaire est instauré aux agents titulaires et stagiaires, à temps complet ou non complet. Son montant est proratisé au temps de travail.

2.8. Rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur du recensement général de la population 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :

1,30€ par feuille de logement ; 1,30€ par bulletin individuel ; 20€ par demi-journée de formation.

2.9. Restauration scolaire – tarif pour les extérieurs de la classe ULIS

Madame le Maire explique que la classe ULIS de l'école René Cassin regroupe 10 enfants en difficulté scolaire du secteur dont un seul est flinois.

La restauration scolaire leur est obligatoire et comme leur affectation est imposée, le tarif des extérieurs à la commune n'est pas adapté.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour les écoliers extérieurs à la commune de la classe ULIS, un tarif forfaitaire de 4€ le repas.

3) Intercommunalité

3.1. SCOT- Renouveau de l'adhésion au Service Energie Collectivités

La commune a adhéré depuis 2013 au Service Energie Collectivités du SCOT qui a délivré conseils et diagnostics sur les bâtiments communaux ainsi que des aides techniques (contrats énergie nationaux...).

Arrivée à échéance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion à ce service pour les trois ans à venir.

3.2. SIDEN SIAN – Rapport 2016 prix et qualité services eau potable et assainissement

Comme chaque année, le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport qui est consultable sur le site du SIDEN SIAN ou par document papier en mairie.

3.3. CAD – Commission transferts de charges

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la commission de transferts de charges de la CAD du 26 septembre dernier.

Il concernait des transferts entre Douai et la CAD et des subventions diverses.

3.4. Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

3.4.a. Rapport d'activités 2016

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport consultable sur leur site et en mairie sous format papier.

3.4.b. Participation cartes OR, JOB, RSA

Comme ces dernières années, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la prise en charge pour 2018 des cartes OR, JOB, RSA destinées aux aînés, demandeurs d'emploi et titulaires du RSA.

4) Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants (C.M.E.) s'inscrit dans la continuité des actions Jeunesse de la commune.

Le C.M.E. a pour objectif d'initier à la citoyenneté et à la vie publique, c'est un lieu de discussion, de réflexion, de proposition et d'action pour les jeunes Flinois.

Le C.M.E. est composé de 20 conseillers municipaux qui sont scolarisés en classe de CE2, CM1, CM2. Nous avons 10 conseillers de l'école René Cassin, 6 conseillers de l'école Pierre Brossolette et 4 conseillers de l'école St Michel.

Les jeunes conseillers travaillent ensemble autour de grands thèmes dans le but d'améliorer la vie de la ville.

Les grands thèmes sont :

la citoyenneté, la découverte du territoire, l'animation locale et culturelle, la vie scolaire, le sport, l'environnement.

Les missions des conseillers municipaux enfants sont :

de collecter les idées ou les souhaits des camarades, d'assister à des réunions de travail, de travailler sur des projets (pour améliorer le bien-être des flinois...), de participer à la vie municipale (cérémonies, fêtes locales, inaugurations...).

Les démarches du C.M.E. sont :

de permettre aux enfants d'exprimer leurs idées et leurs propositions pour la commune et réfléchir aux améliorations de la commune, enrichir la politique jeunesse avec les propositions des enfants, obtenir les points de vue des enfants, exercer les enfants à une citoyenneté active et leur permettre l'accès à la responsabilité et à l'autonomie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place de ce Conseil Municipal des Enfants.

5) Conventions – adhésions

5.1. Dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et télétransmission des flux comptables

Notre commune va s'engager dans la dématérialisation de la transmission des actes.

Le service CREATIC du Centre de Gestion du Nord propose une mission d'accompagnement pour cela ainsi que la mise en place de la signature électronique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à recourir à la télétransmission des actes au contrôle de légalité (programme ACTES) et à recourir à la dématérialisation des flux comptables (Hélios) et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

5.2. Protocole Prévention de la Délinquance

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne de prévention de la délinquance structuré autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier. Ceux-ci seront en contact avec la Police Nationale qui, réciproquement, échangera des informations entrant dans le champ de la sécurité des personnes et des biens.

5.3. Convention avec la ville de Douai pour la mise à disposition d'un logiciel d'urbanisme

Le service urbanisme de la ville de Douai instruit les autorisations d'urbanisme de notre commune depuis 2015. Pour être plus efficace, une extension de leur logiciel est nécessaire. Il est décidé de le prendre en charge pour un coût de 5.634€.

5.4. Utilisation du gymnase par le collège Jean Moulin

5.4.1. Convention avec le collège

Depuis la construction du gymnase, le Département du Nord participait directement aux frais de fonctionnement liés à son utilisation par les collégiens. Depuis la rentrée de septembre 2017, le Département verse une somme au collège qui nous propose alors une convention d'utilisation. La somme allouée au collège est en forte baisse par rapport aux autres années (-10.000€ / an). Toutefois, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

5.4.2. Soutien de la motion du collège au Département

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient la motion du collège au Département qui déplore la baisse de la participation aux frais du gymnase, que ce soit pour le nombre d'heures retenues pour la pratique de l'éducation physique sportive mais aussi pour le taux horaire de subvention, les deux en nette baisse !

5.5. SOLIHA – presbytère

Madame le Maire rappelle le départ du prêtre de la paroisse ainsi que celui du séminariste qui a ensuite occupé le presbytère jusqu'en juillet dernier. Il est proposé d'étudier la possibilité de le transformer en logements locatifs qui créeront des recettes pour la commune et de retenir SOLIHA (ancien PACT du Douaisis) pour effectuer la maîtrise d'œuvre (projet, chiffrage travaux, consultations des entreprises, etc...).

Monsieur Jean-Michel Zabinski demande la parole. Il ne souhaite pas que SOLIHA soit retenu car, d'après lui, ils poursuivront avec un contrat de gestion de logements sociaux. L'image du presbytère doit rester et ne pas accueillir d'habitat social.

Madame le Maire répond qu'il n'y est pas prévu de logements sociaux, trop de contraintes réglementaires, et que la mission éventuelle à SOLIHA ne serait que de la maîtrise d'œuvre « travaux » et pas de contrat de gestion de logements.

Monsieur Zabinski préférerait une médiathèque comme Lallaing.

Madame le Maire répond que la commune n'en a pas les moyens et que louer ferait rentrer des loyers.

Monsieur Zabinski revient ensuite sur le dossier de l'ancien couvent et déplore le manque d'informations et que ce soit encore Partenord le bailleur retenu.

Madame le Maire répond que la procédure qui a abouti au choix du promoteur a duré plusieurs mois avec à chaque fois des informations sur les différentes étapes et qu'en résumé, les documents sont en mairie à disposition des élus mais que personne n'a demandé à les consulter.

Quant à Partenord, la commune n'a aucun contrat ou accord avec lui. Dans ce projet, le promoteur doit finaliser une collaboration avec un bailleur social au moment du permis et lui seul. Après délibération, le principe de solliciter SOLIHA pour la maîtrise d'œuvre de réhabilitation du presbytère, est accepté par 20 voix pour et 4 contre.

6) Délégation à un conseiller municipal suite au décès de

Monsieur Joël Lemaître

A l'unanimité, Monsieur Jean-Michel Montois est délégué à la musique municipale et Monsieur Pierre Dhinaut à l'école St Michel.

7) Dénomination d'une rue

La voirie de desserte du lotissement privé sis 3 rue du Cattelet est dénommé « impasse de la Brasserie ».

8) Location d'un local communal pour la médecine professionnelle et préventive de la MSA

La Mutualité Sociale Agricole recherche un local à louer pour sa médecine du travail. Il lui est proposé le local du Centre Médico Scolaire pour un coût à la journée de 30€.

DROIT D'EXPRESSION *

AGIR ET CONTINUER POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Contrairement à ce que d'aucuns affirment au nom du maire : non, les caisses de la commune de ne sont pas vides, bien au contraire !

Ces allégations mensongères n'ont d'autres buts que de vous inquiéter inutilement et de décrédibiliser une équipe qui travaille d'arrache pied depuis 4 ans pour dynamiser notre ville, pour offrir des services de qualité.

En 4 ans, nous avons investi à hauteur de 6 850 000 €, financés à 20% seulement par un emprunt et à 9,6% par des subventions. Ce qui veut dire que sur 4 ans, nous avons financé nos investissements à hauteur de 70% de la dépense totale sur nos fonds propres.

Et cette année nous allons investir pour près de 630 000 € **sans recours à l'emprunt et sans augmenter la pression fiscale des ménages, tout en continuant à développer nos services de cantine, garderie, centres aérés ... sans augmenter le coût de ces mêmes services.**

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne année 2018.

RASSEMBLEMENT FLINOIS

Les élus du Rassemblement Flinois vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Loin de nous réjouir, c'est avec gravité que nous avons suivi les tumultes au sein de la majorité du conseil municipal. La démission du premier adjoint, mais surtout les motifs évoqués prouvent le malaise existant et rejoignent nos interventions lors des différents conseils municipaux, notamment concernant nos interrogations sur la réhabilitation du couvent, nos craintes sur les finances de la commune, le mode de fonctionnement du conseil municipal

Espérons que ces événements ne porteront pas préjudice aux Flinois mais qu'ils soient l'élément déclencheur pour travailler dans un climat plus serein, sans rétention d'informations, même si nous avons une autre vision stratégique de l'avenir de Flines.

BON SENS ET DÉMOCRATIE NOTRE PARTI C'EST FLINES

Nous présentons à tous les Flinois nos meilleurs vœux pour 2018. En ce début d'année, nous regrettons la cacophonie au sein de la majorité municipale. Par ailleurs, nous voulons rappeler notre attachement à la construction de logements sociaux pour compenser le retard accumulé depuis plusieurs décennies. Néanmoins, il est bon d'avoir une étude préalable sérieuse et approfondie concernant l'emplacement de ces logements en tenant compte des infrastructures existantes afin de préserver une qualité de vie flinoise.

Nathalie Serpillon au nom du Parti Socialiste

* Les textes sont restitués tels qu'ils ont été transmis

LE COIN DES ANNONCES

Espace de communication
offert par Flin'Infos

Félix Brossard parcs et jardins

Conçoit et prend soin de votre
paysage.

Terrasses bois et minérales, clôtures, plantation, engazonnement...
Élagage, abattage, rognage de souche...
Entretien de vos jardins

50% de réduction fiscale sur l'entretien!

11, place du Général de Gaulle - 59148 Flines lez Râches - Tél. : 06 65 29 03 38



Les inscriptions à l'école maternelle Gérard Philippe se feront du 12 mars au 20 avril en priorité le jeudi et uniquement sur rendez-vous.

Les parents devront se munir du carnet de santé de l'enfant, du livret de famille et du certificat d'inscription délivré par la mairie.

Les enfants nés en 2016 seront acceptés dans la limite des places disponibles.

Téléphone de l'école : 03.27.88.49.86



Atelier Cléo, inscription dès 3 ans

L'éducation artistique développe la créativité et l'imagination, des valeurs essentielles pour Cléo. Ainsi dans son atelier, à Flines, les enfants de maternelle et de primaire peuvent s'exprimer librement par la couleur, la matière...

Rendez-vous sur le site

www.ateliercleo-flineslezraches.fr



Marielle
Tout Feu tout Femme

à Flines lez Râches
Salle des Fêtes

Andouillades
Dimanche 22 avril

Entrée : 8 €
Pré-vente à 5€ :

Boucherie Simon
03 27 89 15 34
Josiane Delattre
06 51 31 40 14
Yves Norguez
06 76 00 14 79

Attention : Changement de date

La 9^{ème} fête des Andouillades
aura lieu les
Samedi 21 et
dimanche 22 avril 2018

- Repas dansant, le samedi soir avec notre célèbre andouille de Flines (à réserver au 06.61.31.40.14 avant le lundi 16 avril).
- Marché des producteurs locaux le dimanche matin, - Repas brasserie, le dimanche midi, et l'après-midi spectacle cabaret.

Qu'on se le dise !



L'association des Paralysés de France (APF)

recherche des bénévoles pour participer à sa campagne de communication et de collecte de dons qui aura lieu les 17 et 18 mars.

L'APF est apte à fournir une attestation pour valoriser votre engagement bénévole.

Pour plus de renseignements, contactez Claudine Levray au 06.18.04.05.80 ou asso.paralyses.douai@wanadoo.fr

ASSOCIATION FLINOISE DE PHOTOGRAPHIE

Le club propose des ateliers ouverts à tous :

Photoshop le 16 février, **Powerpoint** le 2 mars,
Power direction le 6 avril,
et une **sortie nature** le 14 avril...

Cotisation annuelle : 10 euros.

Pour plus d'informations, contactez Dominique Prévost, président du club au 06.08.55.03.88

HORAIRES MAIRIE

LUNDI, MARDI, JEUDI : 8H30 - 12H30 ET 14H - 17H30
MERCREDI : 8H30 - 12H30
VENDREDI : 8H30 - 12H30 ET DE 14H - 16H30
SAMEDI : 8H30 - 12H

HORAIRES DU CIMETIÈRE :

DU 1^{ER} MARS AU 30 AVRIL : 7H30 - 19H
DU 1^{ER} MAI AU 30 SEPTEMBRE : 7H30 - 20H30
DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE : 7H30 - 19H
DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER : 8H - 17H